

*Introduction*

En juin 1939 paraissait dans le Bulletin de la Société Royale Paléontologique et Archéologique de l'Arrondissement Judiciaire de Charleroi, un article de la main de monsieur Alfred WOTQUENNE. Il s'agit d'un événement unique dans l'histoire de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes. Le Cercle de Recherches Archéologiques de Lobbes a trouvé cet article très intéressant à publier dans sa propre revue. Le texte a été repris tel qu'il se présentait dans le bulletin avec son avant-propos et toutes les notes de bas de pages.

*Avant-propos de monsieur Alfred Wotquenne*

L'auteur de ces lignes a dû attendre trois longues années de souffrances avant de tenir une promesse faite à une personnalité très sympathique de Thuin, qui lui avait demandé un article pour cette revue. La maladie lui laissant de temps à autre un peu de répit, il a pu aujourd'hui terminer ces quelques pages. Certes, elles n'auraient pu voir le jour sans le secours de l'intéressant travail de M. l'abbé Jadin : **Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés**, parus dans les tomes VIII, IX et XI du **Bulletin de l'Institut historique belge à Rome (B.I.H.B.)**, et suivi du précieux volume intitulé **Les actes de la Congrégation consistoriale concernant les Pays-Bas, la Principauté de Liège et la Franche-Comté (1593-1797)**, du même auteur.

A.W.

« Au commencement de l'année 1668, les armées françaises occupaient une grande partie du Hainaut actuel : Charleroi avait été pris l'année précédente, ainsi que Tournai, Ath, Courtrai, etc. et il fallut le traité d'Aix-la-Chapelle (mai 1668) pour faire renaître le calme dans la Wallonie actuelle. A Lobbes, l'abbé Véris était mort le 13 février, âgé seulement de 54 ans ; ses funérailles avaient été célébrées le 17 février, mais le glas funèbre résonnait encore journellement à Lobbes et dans toutes les localités où l'abbé de St Pierre était seigneur<sup>1</sup>, ainsi que le voulait la coutume.

L'élection du successeur de l'abbé Véris aurait dû avoir lieu, d'après les usages, dans les huit jours qui suivaient la mort du défunt ; le prier avait envoyé les convocations aux divers religieux se trouvant dans les prieurés de Heigne, de Moustier et d'Houdain en Artois, mais – pour des motifs que nous ignorons – l'élection n'eut lieu que le 1<sup>er</sup> mars. Un observateur curieux qui aurait passé quelques jours à l'abbaye de Lobbes, aurait pu remarquer que les moines tenaient des conciliabules mystérieux, que des groupes hostiles s'étaient formés parmi les membres de la famille de St Benoît et qu'une atmosphère de défiance et de mauvaise humeur avait envahi la vallée de la Sambre. Deux des religieux s'étaient portés comme candidat à la succession de l'abbé Véris et leurs farouches partisans n'hésitaient devant aucuns moyens (calomnies, lettres anonymes, etc.) pour assurer la victoire de leur candidat.

Le 1<sup>er</sup> mars, les cérémonies habituelles eurent lieu dans l'ordre fixé depuis plusieurs siècles. Après la messe *de Spiritu Sancto*, chantée au grand-autel de l'église abbatiale, les votants se réunirent dans la salle du Chapitre. Les religieux étaient au nombre de 33 :

1. *Placide de Slin*, né vers 1612 à Dinant ; prier
2. *Louis Georges*, senieur, âgé de 67 ans ; né vers 1600
3. *Jean Luc*, chanoine à Binche, né à Binche vers 1608

---

<sup>1</sup> Le glas devait être sonné journellement pendant six semaines

4. *Simon de Gozée*, prieur de Houdain, né vers 1607
5. *François de Waha*, proviseur, né à Namur vers 1613
6. *Grégoire Sergent*, prieur de Moustier, né vers 1634
7. *Jacques van Lokeren*, prieur de Heigne, né vers 1624
8. *Paul Clichet*, né vers ( ?)
9. *Antoine Renard*, sous-prieur de Houdain, né à Liège vers 1619
10. *Hubert Dumont*, sous-prieur de Moustier, né vers 1621
11. *Etienne Picquet*, curé de Thuillies, né vers 1635
12. *Ambroise van Hooland*, aumônier, chargé de la brasserie, 1624
13. *Pierre de la Hamaide*, sous-prieur et trésorier<sup>2</sup>, né vers 1631, mort en 1695
14. *Ursmar Gravis*, chantre, infirmier « gardien des fruits », né à Péronne le 2 juin 1633 ; mort après 1695
15. *Ermin Posteau*, né en 1633, mort le 24 août 1692, à Heigne
16. *Benoît Maurage*, né en 1631 dans le diocèse de Namur, mort le 8 décembre 1700
17. *Barthélémi de Boussu*, né en 1638, économiste ; mort le 30 septembre 1704, prieur à Moustier
18. *Joseph Presseau*, né le 31 janvier 1638, mort le 14 octobre 1703
19. *Maur Lefèvre*, né en 1636, mort le 16 septembre 1706
20. *Abel Delcoute*, né le 31 décembre 1635, sacriste ; mort le 25 janvier 1705, chanoine de Binche
21. *Jérôme de Bulley*, né à Namur le 27 avril 1641, mort le 23 mars 1714
22. *Augustin Jonneaux*, né à Namur le 25 mars 1636 ; tiers-prieur et maître des novices ; mort le 25 juin 1707, abbé
23. *Bernard le Langue*, né le 12 mars 1639, mort le 17 septembre 1706
24. *Michel Evrard*, né à Liège le 17 octobre 1639, mort le 3 novembre 1693
25. *Robert le Hongre*, né à Nivelles le 3 mai 1636, mort avant 1695

---

<sup>2</sup> A partir de Pierre de la Hamaide, le Registre des professions nous renseignera sur l'état-civil du personnel religieux de l'abbaye

26. *Lambert Mignon*, né à Liège le 11 juin 1641, mort le 3 décembre 1702, prieur à Houdain
27. *Laurent Lemoine*, né le 14 avril 1643, mort le 1<sup>er</sup> mai 1709, sous-prieur à Heigne
28. *Adrien de Bode*, né le 10 août 1642, mort le 29 août 1678
29. *Louis Belleamy*, né à Liège le 4 février 1642, mort le 28 juin 1682 à Mons
30. *Philippe Mormal*, né le 8 avril 1646, mort le 7 décembre 1672
31. *Landelin Douffet*, né à Huy le 17 janvier 1646, mort le 17 janvier 1677
32. *Emilien Therman*, né le 9 juin 1647, mort le 29 mars 1672 à Sarlarding (Ces deux derniers, frères<sup>3</sup>)
33. *Henri Renson*, tombé en enfance, qui ne prit point part à l'élection du 1<sup>er</sup> mars.

Cette élection était présidée par l'abbé Lochier, de Liessies, assisté de Jérôme Royers, abbé d'Aulne et de Philippe de Liège, gardien des Capucins de Thuin ; le notaire chargé des protocoles était le curé d'Eppe-Sauvage<sup>4</sup>, Philippe de Horne, assisté vraisemblablement des témoins habituels.

Le scrutin donna le résultat suivant :

- Pierre de la Hamaide, 16 voix
- François de Waha, 14 voix
- Augustin Jonneaux, 1 voix
- Etienne Picquet, 1 voix

Le curé d'Eppe-Sauvage, sans doute peu familiarisé avec les élections abbatiales, omit – malheureusement – de mentionner dans son procès-verbal, le nombre de voix obtenues par chacun des concurrents ; il avait simplement écrit : « *Petrum coeterum suos confratres suffragiis excedere* ». Ce fut une des causes de l'annulation de l'élection.

<sup>3</sup> Tous les profès avaient droit de vote, même ceux qui n'étaient point dans les ordres sacrés.

<sup>4</sup> Canton de Trélon, arrondissement d'Avesnes, France, Nord.

Le 19 mars, le nouvel abbé se rendit à Aix-la-Chapelle, chez le nonce Augustin Franciotti, devant qui il fit sa profession de foi, actée par le notaire et abrégiateur Servais Dumont. Quelques jours plus tard le nonce procéda à l'enquête d'usage ; il avait déjà entendu le doyen de la communauté, Louis Georges, lorsqu'il reçut plusieurs lettres anonymes donnant des détails circonstanciés sur l'élection du 1<sup>er</sup> mars. Il mena alors de front deux enquêtes, la seconde sur les conditions dans lesquelles s'était faite l'élection, ainsi qu'un questionnaire minutieusement détaillé sur les points délictueux signalés par ses correspondants anonymes. Continuant son enquête, il reçut, le 21 mars, Grégoire Sergent, prieur de Moustier ; Jean Fostier, « cleric séculier et secrétaire de l'abbaye de Lobbes, où il demeure depuis sept ans » ; André de Génis, chanoine de la cathédrale de Liège, ancien professeur au Collège du Faucon à Louvain ; Jean Véris, chanoine de la Collégiale de Ste Croix à Liège, frère<sup>5</sup> de l'abbé défunt, et enfin, le prieur de Lobbes, Placide de Slin<sup>6</sup> ; le 1<sup>er</sup> avril, le nonce transmit son enquête à Rome, avec avis favorable pour la nomination de Pierre de la Hamaide. De son côté, le prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière, avait donné ordre, le 12 mai, à son agent à Rome, de faire diligence pour obtenir la confirmation de l'élection et pour demander, par la même occasion, une réduction des taxes, exigée par la mauvaise situation financière de l'abbaye de Lobbes.

Mais les scrupules du nonce n'étaient point totalement apaisés et il continua son enquête après l'envoi des pièces à Rome. Les 9, 10 et 11 avril il convoqua, au Palais de la Nonciature, à Aix, trois témoins nouveaux : Théodore de Bouvignes, gardien du couvent des capucins de Huy, ancien gardien du couvent de Thuin ; Pierre de Namur, gardien du couvent des capucins de Namur, et Jean Sullivan, prêtre séculier, bachelier en théologie et professeur à Lobbes pendant trois

---

<sup>5</sup> B I H B IX, 143

<sup>6</sup> B I H B IX, 147-148

ans. Tous s'accordèrent<sup>7</sup> pour exalter le talent et les vertus du nouvel abbé et, le 19 avril, le nonce envoya au secrétaire d'Etat, Rospigliosi, un second rapport en faveur de l'élu, avec attestation de l'auditeur Bernard Scaramelli.

En possession de ces divers documents, la Congrégation Consistoriale inscrivit cette affaire à sa séance du 13 juin 1668. Comme nous l'avons dit plus haut, elle estima que l'élection était entachée de nullité par la faute du notaire, qui n'avait pas indiqué dans son procès-verbal le nombre de voix obtenu par les postulants ; deux jours plus tard, le Saint Père annula l'élection du 1<sup>er</sup> mars et autorisa les moines de Lobbes à procéder à une nouvelle élection endéans les trois mois.

Quand cette décision fut connue à Lobbes, une partie des religieux manifesta bruyamment son mécontentement ; une autre partie, le prieur et 17 moines, envoya, le 27 juillet, au Souverain Pontife, une supplique en faveur de l'élu, demandant qu'il n'y eut point d'élection nouvelle, puisque celui-ci avait obtenu la majeure partie des voix. Cette supplique, authentiquée le 30 juillet par le notaire liégeois Gilbert Belleamy, envoyée au Pape par Dom de la Hamaide, resta sans réponse. Inquiet de cette absence prolongée de nouvelles, ce dernier insista auprès du nonce, qui écrivit à son sujet, le 20 juillet et le 30 août à Rome, sans plus de succès. Le délai de trois mois fixé par Clément IX allait bientôt expirer ; il fallut se hâter. Aussi le prieur de Lobbes convoqua-t-il, le 29 août, tous les religieux se trouvant à Lobbes et dans les trois prieurés de l'abbaye, à une nouvelle élection, fixée au 10 septembre par les religieux eux-mêmes.

Mgr Franciotti, le nonce de Cologne, était un esprit droit, mais inquiet et facilement soupçonneux ; voyant que la question du successeur de l'abbé Véris donnait lieu à des discussions, des désordres et à des

---

<sup>7</sup> L'abbé de Liessies, scrutateur à l'élection du 1<sup>er</sup> mars, envoya également, le 30 août, une attestation identique en faveur de l'élu. Le curé d'Eppe-Sauvage agit de même, le 15 septembre suivant.

suppositions injurieuses pour son caractère et son intégrité<sup>8</sup> il prit le parti de se rendre à Lobbes, ne se contentant plus des rapports verbaux ou écrits qu'on lui faisait sur ce sujet. Le prélat, parti de Cologne, arriva deux jours plus tard à l'abbaye, au milieu de l'indifférence sinon d'une mauvaise humeur que certains religieux ne prenaient pas la peine de dissimuler. Dans un de ses rapports au secrétaire d'Etat, le nonce ne lui cèle pas « *qu'à peine arrivé à Lobbes, il s'aperçut bien vite que de nombreux moines avaient été circonvenus par des séculiers pour mépriser l'autorité apostolique et que quelques-uns, refusant sa présidence et même sa présence, avaient fait venir une autre personnalité (l'abbé d'Eename) pour présider l'élection ...* »

Se voyant pour ainsi dire mis de côté et considéré comme un intrus, Mgr Franciotti, en manière de riposte, se décida à faire la « *visite* » de l'abbaye ; c'était son droit et même son devoir. Il convoqua donc les 9, 10, 11 et 12 septembre tous les religieux afin de leur poser toute une série de questions qu'il avait préparées à l'avance ; questions se rapportant à la « *célébration journalière* » qui était très relâchée ; à la « *célébration régulière des offices quotidiens* » qui laissait beaucoup à désirer ; à l'observation de la clôture, surtout pour les « *personnes de l'autre sexe* », sur les nombreux vols commis durant le *sede vacante* ; et enfin sur les autres vices, plus graves encore, etc. Il y en avait pour tout le monde, comme aurait dit un manant de l'époque. C'est cette enquête qui mit le feu aux poudres ; les langues de l'un et de l'autre clan s'étant bien déliées – un peu trop même ! – le prélat fut rapidement édifié sur la chute morale, heureusement passagère, de la fondation de Landelin.

Le 9 septembre, le prieur<sup>9</sup> fut interrogé le premier : il apprit au prélat que Fr. de Waha s'absentait « *presque chaque jour, ne célébrait que rarement ; le P. Clichet ne célèbre jamais, les PP. Van Hooland, de*

---

<sup>8</sup> Une partie des religieux écrivit au Pape, vers le 15 septembre, qu'il avait reçu du P. de la Hamaide une coupe d'argent d'une valeur de 200 pièces d'or (?).

<sup>9</sup> Placide de Slin, originaire de Dinant, âgé de 56 ans, profès depuis 32 ans et prieur depuis 12 années.

*Gozée et Maurage très rarement. Ermin Posteau, qui est d'une extrême violence, avait menacé d'un couteau l'abbé défunt et d'autres personnes ; ainsi que les PP. van Hooland, de Boussu, Pressau, Delcoute, Everard, Lemoine, de Bode, le P. Posteau se moque des ordres de ses supérieurs ; tous – la moitié des religieux ! – refusent nettement de comparaître au chapitre et de faire pénitence pour les fautes commises. D'autres ont trop de familiarité avec les filles, sortent de l'abbaye, y rentrent quand ils le veulent, etc., etc. Quant aux vols, les portes du grenier ont été ouvertes de force et toute la part de l'abbé enlevée. »*

Le lendemain 10 septembre, ce fut au tour du doyen à se présenter devant le prélat romain. Dom Louis Georges<sup>10</sup> mentionne que le P. Clichet ne communiait qu'une fois l'an, à Pâques ! Il confirma les dires du prieur, assurant que la clôture n'était plus observée, que Fr. de Waha introduisait des femmes dans son « quartier » tandis que le P. Ambroise Van Hooland qui, décidément, n'était pas un « modèle », les introduisait dans certaines *cavea* de la brasserie. Les « parties » de vin ou de bière dans l'intérieur de la clôture n'étaient point rares non plus !

Le P. Sergent<sup>11</sup> fut ensuite introduit ; n'habitant point l'abbaye, il se borna à dire qu'il avait remarqué, depuis son arrivée, après la mort de l'abbé Véris, qu'il y avait « presque journellement » des réunions pour boire dans les cellules des PP. de Waha et Van Hooland..

Le 4<sup>ième</sup> témoin, Jean Lucq<sup>12</sup> - partisan de la candidature du P. de Waha – effaça autant qu'il le put le mauvais effet des dépositions précédentes. Certains de ses confrères qui ne célèbrent pas ? C'est sans doute par scrupule ; le P. de Whaha manque aux offices ? C'est à cause des devoirs de sa charge, et s'il introduit des femmes dans son quartier,

---

<sup>10</sup> Louis Georges, de Mons, né en 1600, profès depuis 48 ans.

<sup>11</sup> Grégoire Sergent, âgé de 50 ans, profès en 1639, prieur de Moustier depuis 4 ans.

<sup>12</sup> Né à Binche en 1608, profès en 1625, chanoine de Binche depuis 17 ans.

c'est à cause de ses affaires<sup>13</sup>. Au surplus, le témoin réside à Binche et ne sait rien de plus.

Le 5<sup>ième</sup> témoin est François de Waha<sup>14</sup>. Il ne manque pas d'un certain cran. Tout d'abord « *il se dit exempt d'assister aux offices à cause de sa charge de procureur ; la clôture n'est pas observée ? Le soin d'y veiller regarde le prieur* » ; quant à l'introduction du « sexe » au monastère, il répond qu'aucun inconvénient ne résulte de cet usage ; d'ailleurs l'économe et le proviseur ont souvent à traiter affaires avec des femmes ou des jeunes filles. Il s'étale longuement sur la question du serment, qui ne nous intéresse plus guère ; enfin, il ne connaît aucun moine scandaleux.

Ursmer Gravis<sup>15</sup> qui vint ensuite, avait des méfaits d'un autre genre à son actif. Quelques années auparavant, il s'était enfui de l'abbaye, s'était rendu en Hollande en habits séculiers et avait apostasié ; au bout de cinq mois, repentant, il revint au monastère. Après avoir confessé sa faute en plein chapitre, il fut retenu pendant plusieurs mois dans une chambre particulière, fit ensuite pénitence publique au chœur et émit une nouvelle profession de foi. Plus tard, l'abbé le releva de sa pénitence et, à partir de ce moment, Gravis se conduisit en bon religieux. Il confirma les dires du prieur en aggravant le cas de certains religieux « *qui passent la nuit dehors* ».

Le 7<sup>ième</sup> témoin, Hubert Dumont<sup>16</sup>, sous-prieur à Moustier depuis trois ans, a surtout accablé le P. Van Hooland, au sujet des « *personnes du sexe* », si connues qu'on a coutume, dans le peuple, de les appeler les femmes des moines (*uxores monachorum*)

---

<sup>13</sup> Là, il y a une part de vérité

<sup>14</sup> Originaire de Namur, né en 1613, il avait environ 34 ans de profession.

<sup>15</sup> Né à Péronne vers 1632, profès depuis 16 ans.

<sup>16</sup> Né dans le diocèse de Cambrai, âgé de 47 ans, profès en 1642.

Antoine Renard<sup>17</sup>, sous-prieur à Houdain à l'heure actuelle, a quitté le monastère depuis 17 ans et ne peut donner aucun renseignement précis.

Benoît Maurage<sup>18</sup>, confirma la majorité des précédentes dépositions, faisant remarquer que le P. Posteau a dû être mis en prison à cause de ses impertinences envers l'abbé Véris.

Le 10<sup>ième</sup> témoin, Etienne Picquet<sup>19</sup>, curé de Thuillies, partisan de P. de Waha, se tient sur une prudente réservée ; il est absent de Lobbes depuis 10 ans.

Jacques de Lockeren<sup>20</sup>, prieur de Heigne depuis 5 ans, donne les mêmes raisons que le P. Picquet.

Louis Belleamy<sup>21</sup> ne dit rien de bien nouveau et conte surtout les excentricités du P. Renson qui dit que le prieur est une femme, que lui-même est père du roi de France, gouverneur du roi d'Espagne ( ? ) et futur pape.

Simon de Gozée<sup>22</sup>, prieur de Houdain depuis 30 ans, vint ensuite ; absent du monastère, il essaie d'atténuer les griefs de certains de ses confrères.

Ambroise van Hooland<sup>23</sup>, le plus mal noté de tous les religieux, succéda au P. de Gozée ; ses déclarations furent brèves ; il affirma que les femmes étaient admises auprès de ceux (des moines) qui doivent payer ou recevoir, soit B. de Boussu, économe, et de Waha, trésorier, et qu'il n'y a aucun scandale à cela, la chose étant habituelle au monastère.

---

<sup>17</sup> Liégeois, né vers 1619, profès en 1643.

<sup>18</sup> Né dans le diocèse de Namur vers 1632.

<sup>19</sup> Originaire de Saintes (Brabant) vers 1625.

<sup>20</sup> Né dans le diocèse de Gand (à Lokeren ?) en 1624, profès en 1641.

<sup>21</sup> Liégeois né vers 1641, profès depuis 3 ans.

<sup>22</sup> Né dans le diocèse de Liège vers 1607, profès en 1623.

<sup>23</sup> Originaire du diocèse de Namur, en 1624, profès en 1650.

Le 15<sup>ième</sup> témoin, Michel Everard<sup>24</sup>, confirme la précédente déposition en y ajoutant : « *la brasserie, dont est chargé le P. Ambroise (van Hooland), où les femmes sont admises* ».

Le P. Jérôme de Bulley<sup>25</sup> abonda dans le même sens que ses deux confrères, en ne niant point, toutefois, que le P. Everard avait passé la nuit dehors et était allé à Thuin, sans permission, chargé par Fr. de Waha de lui procurer des voix ou des appuis pour l'élection.

Augustin Jonneaux<sup>26</sup>, qui parut ensuite, n'a vu qu'une seule fois en 7 ans le P. Clichet dire la messe ; quant à Fr. de Waha, il est exact qu'il a sollicité le vote de certains de ses confrères, en leur promettant des charges ou d'autres avantages.

Lambert Mignon<sup>27</sup>, confirme les dérèglements de van Hooland et de Fr. de Waha ; il a entendu, notamment, une fois vers 8 heures du soir dans la cellule de ce dernier, des femmes danser et chanter au son du violon (*ducentes choreas et tripudantes cum violino*).

Norbert le Hongre<sup>28</sup>, confirme les sollicitations de Fr. de Waha pour obtenir des voix à l'élection prochaine.

Bernard de Langue<sup>29</sup>, fait de même.

Landelin Douffet<sup>30</sup>, frère, avoue naïvement que la plupart des religieux sont désobéissants, « *sous prétexte que pendant la vacance de l'abbaye, le pouvoir du prieur cesse* » ; il avoue également qu'un

---

<sup>24</sup> Liégeois, né vers 1638, profès depuis 8 ans.

<sup>25</sup> Né à Namur, vers 1641, profès en 1659.

<sup>26</sup> Né à Namur, baptisé le 25 mai 1636, profès le 17 octobre 1661, plus tard abbé.

<sup>27</sup> Liégeois, né vers 1641, profès le 17 octobre 1661.

<sup>28</sup> Originaire de Nivelles, né vers 1636, profès en 1661.

<sup>29</sup> Né dans le diocèse de Cambrai en 1639, profès en 1661.

<sup>30</sup> Né à Huy en 1645

confrère lui passait en cachette des lettres d'étrangers, qui l'exhortaient à voter pour de Waha.

Le 22<sup>ième</sup> témoin, Emilien de Timmerman<sup>31</sup> fit une déposition qui n'apprit rien de nouveau.

Le dernier témoin fut le P. de la Hamaide. Il demanda au nonce de lui permettre de ne pas répondre, de peur qu'il ne soit obligé de taire la vérité ou à paraître « *monté contre quelques-uns* » ; le nonce accepta et le renvoya.

Les autres religieux, à savoir : les PP. Clichet, Posteau, de Boussu, Presseau, Lefèvre, Delcoute, de Bode, Lemoine, Mormal, tous partisans de P. de Waha, levèrent l'étendard de la révolte en refusant catégoriquement de comparaître devant le représentant de Clément IX. Je laisse de côté et ne compte pas le pauvre aliéné Renson, le futur pape !

Le 10 septembre, quelques religieux s'assemblaient en chapitre pour l'élection nouvelle, mais, dès que le nonce en fut averti, il leur interdit de procéder à cette élection, son enquête préalable n'étant pas terminée.

Immédiatement, la communauté se trouva divisée en deux parties presque égales. Les révoltés rédigèrent tout de go une longue et véhémement protestation qu'ils voulurent remettre au nonce, mais ce prélat refusant de les recevoir, ils se contentèrent de remettre leur supplique à l'un des principaux personnages de sa maison, qui déchira la pièce. Ces religieux se rendirent ensuite au Chapitre et fixèrent, de leur propre autorité, l'élection au jeudi suivant, après la messe conventuelle.

---

<sup>31</sup> Né dans le diocèse de Malines en 1647, profès en 1667.

Toutefois, les révoltés n'étaient point tranquilles, ayant vu leur protestation déchirée. Six moines du parti Waha avaient fait venir subrepticement l'abbé d'Eename, lequel était arrivé à l'abbaye avec son prévôt, afin de présider l'élection. Ils convoquèrent un notaire et des témoins afin de faire les choses tout à fait en règle, et, le 12 septembre, 18 moines : les PP. Lucq, de Gozée, de Lokeren, Picquet, Clichet, van Hooland, Posteau, Renard, de Boussu, Presseau, Lefèvre, Delcoutte, Everard, de Bode, Renson, Lemoine, Mormal et Temmerman, signèrent une longue déclaration dans laquelle ils racontèrent tous les incidents et « *ils en appelaient au Saint-Siège contre la nullité des décrets du nonce* », écrit en terminant la pièce, le protonotaire Antoine de Wambrechies<sup>32</sup>. Mais le tout n'était pas de transcrire la protestation, il fallait la remettre ; le notaire s'en chargea ; accompagné des 18 moines, il se dirigea vers le quartier abbatial où logeait le nonce<sup>33</sup>. Personne ne fut reçu, mais après une heure d'attente « *le principal domestique* » voulut bien recevoir les documents afin de les transmettre au prélat.

Celui-ci ne restait pas inactif ; de sa plume d'oie la plus acérée, il rédigeait pendant ce temps un décret par lequel il était défendu aux moines, sous peine d'excommunication, et au Chapitre, sous peine de suspense, de procéder à l'élection. Le décret, daté de Lobbes, le 12 septembre 1668, fut lu au Chapitre, en présence de Dom Bernardin Scaramelli et de Pompeo Lensi, chapelains du nonce, assistés du notaire et abrégiateur Servais Dumont. Pendant ce temps encore, les domestiques de Mgr Franciotti préparaient tout pour le départ, et, dans l'après-midi du 12, le nonce repartit pour Cologne, ne voulant être mêlé

---

<sup>32</sup> Signèrent également, comme témoins, Daniel de Riemer, procureur de la Curie de Liège et Urbain Prailhon, avocat devant la Haute-Cour.

<sup>33</sup> Le quartier abbatial, situé en dehors des bâtiments claustraux, était inoccupé depuis la mort de l'abbé Véris. Pierre de la Hamaide avait gardé sa cellule de moine et signait modestement « *administrateur* » de Lobbes ; au chœur il avait pris la stalle en-dessous du prieur, ce qui est ainsi expliqué de deux manières différentes par les deux partis en présence. Les partisans du P ; de la Hamaide, avaient adopté la version ci-dessus, qui est exacte ; le parti adverse disait qu'il « *occupait la stalle au-dessus des religieux* » ce qui était aussi exact !

de près ni de loin à l'élection qui avait été fixée au lendemain matin par une partie de la communauté.

Le grand jour était arrivé : jeudi 13 septembre 1668.

Après avoir assisté à la messe du Saint-Esprit, les 18 religieux nommés plus haut, plus le P. de Waha, se réunirent en chapitre, pour procéder à l'élection. L'abbé d'Eename présidait ; étaient aussi présents : Louis de Grebert, prévôt d'Eename ; Lambert Dubois, curé de Ragnies et doyen du concile de Thuin, Jean de Lestenne, curé de la même ville ; les trois scrutateurs étaient parmi les votants. Le notaire qui rédigea les protocoles, Antoine de Wambrechies, était assisté de trois témoins : Daniel de Riemer, Urbain Prailhon et Jean Nicolai, clerk de Liège. Les voix se répartirent comme suit :

François de Waha,	17 voix
Etienne Picquet,	2 voix

François de Waha fut proclamé élu et accepta ; on se rendit ensuite à l'église où l'on chanta le *Te Deum* et où l'élu reçut les hommages des religieux présents.

Mais ce fut une fête sans lendemain. On ne peut arriver à se représenter comment ces deux fractions ennemies pouvaient voisiner au chœur, au réfectoire, etc., une partie du personnel obéissant à un abbé élu, et une seconde partie ayant pour chef un autre abbé, élu lui aussi !

Aussi bien chacun des deux « *clans* » mettait-il tout en œuvre pour sortir au plus tôt d'une situation fautive et embarrassante qui ne pouvait s'éterniser.

Rome gardait le silence ... La fraction Waha, qu'une sourde inquiétude travaillait, écrivit dès le lendemain de l'élection, à un avocat en cour de

Rome, Gisbert Natalis, afin de poursuivre la confirmation de l'élection du P. de Waha ; le 19 septembre, ils obtinrent du curé de Ragnies<sup>34</sup>, qui était présent le 13 courant, une attestation des plus élogieuses pour l'élu : le 24 du même mois, l'abbé d'Aulne, Jérôme Reyers leur envoya un certificat identique, disant notamment que Fr. de Waha a « *une réputation excellente ainsi que les qualités de probité et de douceur requises* ». Le magistrat de Thuin s'en mêla ; le 2 octobre suivant, l'attestation signée par le bourgmestre et les jurés de la ville, le vice-doyen et le chapitre de St Théodard, de Thuin, certifient que Fr. de Waha a été élu récemment, « *à l'applaudissement des habitants de toutes les localités voisines* ».

De leur côté, les partisans du P. de la Hamaide, ne voyant rien venir du Saint-Siège, adressèrent à Clément IX, le 31 octobre, une nouvelle supplique pour demander que la nomination du P. de la Hamaide ne soit pas différée davantage. Il n'y a point jusqu'au nonce de Cologne que cette situation anormale ne tourmentait quelque peu ; il avait, le 22 septembre, envoyé une lettre au secrétaire d'Etat pour remettre au point certaines objections nouvelles, soulevées par le parti adverse ; le 6 novembre, il reçut une lettre du P. de la Hamaide qui lui donne certains apaisements ; bref, on se hâta fiévreusement de sortir les vieux arguments que l'on espère décisifs. Le 7 novembre, nouvelle supplique du prier et de 12 moines, à Clément IX pour que cette situation extraordinaire reçoive au plus tôt une solution.

Sur ces entrefaites, deux partisans de Waha, pris de remords, demandèrent à ce que leur changement fut acté suivant les règles et que le nonce veuille bien les relever de leur excommunication. Ils se rendirent, le 21 septembre, à Liège, chez Nicolas Beekman, parent de l'abbé de la Hamaide, jurisconsulte au cloître de St Barthélemy, et, en présence de celui-ci et d'un autre témoin, Jacques van Buel, les frères Ph. Mormal et E. Temmerman « *regrettèrent d'être intervenus à*

---

<sup>34</sup> Lambert Dubois, curé de Ragnies, était en même temps doyen de chrétienté ou doyen du concile (= doyen) de Thuin. Il avait été professeur de théologie à l'abbaye de Lobbes.

*l'élection du 13 septembre dernier, au mépris des ordres du nonce, et ils déclarèrent révoquer spontanément et délibérément leur vote ».*

De plus, s'étant rendus une seconde fois à Liège, le 4 octobre suivant – Mormal pour recevoir le diaconat et Timmerman le sous-diaconat – ils rencontrèrent l'abbé de la Hamaide accompagné de son prieur ; il y eut entre eux grande discussion au sujet de l'excommunication ; nous jugeons inutile de la mettre ici sous les yeux de nos lecteurs. Contentons-nous de dire que les religieux se rendirent tous ensemble chez le procureur de Riemer, qui avait assisté à l'élection du 13 septembre, et qu'ils signèrent une rétractation en règle, rétractation qu'ils firent reproduire dès qu'ils furent rentrés à leur abbaye, par maître Jean Nicolai, clerc de Liège, assisté des témoins habituels.

Il nous faut dire quelques mots d'une candidature isolée à la succession de l'abbé Véris. Il s'agit de Dom Martin Morele, religieux bénédictin et procureur général de l'abbaye exempte de St-Amand (France ; alors Flandre française). Elle n'eut aucune chance d'aboutir, mais elle eut du moins le mérite d'attirer l'attention du nonce sur la situation des religieux flamands qui envahissaient peu à peu les monastères wallons. Le prélat n'y va pas par quatre chemins. *« Il me paraît qu'il faut exclure tout Flamand de l'abbaye, écrit-il au secrétaire d'Etat, car elle contiendrait petit à petit un tel nombre de Flamands qu'elle serait incorporée à la Flandre et serait insensiblement soumise à ses Conseils ».* Les Flamands notaient déjà que Lobbes ressortissait du diocèse de Cambrai, et enfin le nonce met le secrétaire d'Etat en garde contre les intrigues des Procureurs généraux de Flandre.

Le conseil du nonce – il dut certainement parler de cette situation avec l'abbé de Lobbes dans la suite – porta ses fruits ; depuis cette époque, on ne rencontre plus un seul nom à désinence flamande parmi les moines de Lobbes, tandis qu'auparavant – je prends au hasard – les noms de religieux appartenant sans aucun doute aux Flandres n'étaient pas rares : Van Lokeren, Timmerman (natif de Sarlardinghe, dans le

canton de Niederbrakel, où l'abbaye de Lobbes possédait beaucoup de propriétés), Van Hooland, van Heeden, Megangh, Francq, Delbeck, etc.

Entretemps, Rome, qui voulait s'éclairer, avait demandé, en secret, des renseignements sur l'état de la question de Lobbes à une personnalité de Louvain du nom de Christian Lupus. Celui-ci répondit en indiquant à Sa Sainteté qu'elle pourrait, pour en finir, choisir entre Pierre de la Hamaide, François de Waha, le prieur Placide de Slin et Augustin Jonneaux. Il fallait maintenant prendre une décision. Fatigué, sans doute, de recevoir cette suite ininterrompue de louanges de la part des partisans des deux candidats en présence, le Vatican demanda cette fois un rapport détaillé au nonce de Cologne ; celui-ci répondit par une longue lettre, reproduite in extenso dans l'ouvrage de M. l'abbé Jadin ; les arguments qui eurent le plus de poids, à notre avis, c'est d'abord la constatation que « *tous ceux qui, dans le procès, paraissent répréhensibles, ainsi que celui qui est fou, sont adhérents du parti de Waha.* » Le nonce excuse les « *beuveries* », car, « *dans ce pays, dit-il, c'est le plus grand contentement qui se puisse donner* » (sic) ! Et il propose à S.S. de choisir entre le prieur, les PP. Sergent, Jonneaux, malheureusement un peu jeune<sup>35</sup>, de la Hamaide et Waha. Il atténue la gravité des inconséquences de certains pères, trop familiers avec le sexe, car, dit-il, « *cette abbaye possède des serviteurs et des valets<sup>36</sup>, presque tous mariés, d'où une multitude de femmes et de fillettes*

---

<sup>35</sup> Il était alors âgé de 32 ans, et n'avait que 7 ans de vie religieuse. Il succéda à Pierre de la Hamaide en 1695.

<sup>36</sup> Voici le détail du personnel ordinaire employé par l'abbaye à la fin du XVIIIème siècle, d'après le Registre des domestiques, conservé aux Archives de l'Etat à Mons. Le scribe les a rangés par ordre alphabétique : ardoisier, batelier, boeufsties (sic), 2 boeufstiers laboureurs, 2 bergers, boucher, boulanger et son aide, 2 brasseurs, charpentier, charron, chirurgien, cocher, cuisinier du couvent, cuisinier du quartier (des hôtes), aide de cuisine, facteur d'orgues, grainetier, 2 jardiniers, 2 infirmiers, 5 laboureurs, 2 lingères, maçon, 2 maréchaux, 2 médecins, un meneur de beneau (tomberaeu), meunier, menuisier, 2 palefreniers, pêcheur, 2 porchers, 2 portiers (porte d'en haut et porte d'en bas), 2 portiers au donjon (palais abbatial), poulainier, domestique du proviseur, ramoneur de cheminées, scieur à l'eau (?), 2 servantes de basse-cour, une servante de cuisine, vacher, vitrier, tonnelier. Plus 2 sergents à Lobbes, 2 sergents à Leernes, un sergent à Castillon, un à Jamioulx, un à Ragnies, un à Strée et enfin un à Thuillies.

*résident à Lobbes, ce qui fait quelque scandale aux séculiers qui, avec des moqueries, même injurieuses, rient de ce mélange ».*

La Congrégation consistoriale tint, le 27 novembre 1668, une troisième et dernière séance pour en terminer avec Lobbes ; elle entendit encore les deux avocats qui parlèrent pour Waha (op.cit., pp.200-202), N. Severolus et Sante di Pilastris et prit ensuite sa décision, qu'elle communiqua au Souverain Pontife. Entretemps, le P. Clichet et d'autres moines, qui ne désarmaient nullement, écrivirent encore au Souverain Pontife, le 4 décembre, pour se plaindre du P. de la Hamaide qui venait de « *prendre possession du palais abbatial et ne paraissait plus au chœur !!* ».

Pour arrêter ce flot de réclamations de plus en plus fastidieuses, le secrétaire d'Etat écrivit au nonce une lettre qui peut se résumer en ces quelques mots : « *nommez qui vous voulez*<sup>37</sup> ». Et, par une lettre datée d'Aix, le 27 février 1669, Mgr Franciotti fit savoir à la communauté lobbaine que S.S. avait désigné le nouvel abbé ; il ajoute, en terminant sa missive, ces mots lénifiants : « *plusieurs mandements de la vie religieuse n'ont plus été observés, et des fautes de désobéissance envers le ministre apostolique ont été commises ; il convient de les supprimer complètement pour qu'elles ne reviennent plus. C'est dans cet espoir que j'offre ...* ».

Le point final à cette longue attente fut mis le 6 mai 1669. Au consistoire tenu ce jour-là au palais du Quirinal, Sa Sainteté, sur la relation du cardinal de Hesse, mit Pierre de la Hamaide à la tête de l'abbaye de Lobbes, l'abbaye étant devenue vacante par la mort de Lambert Véris et l'élection ayant été annulée d'après les décrets de la Congrégation consistoriale (B I H B, IX, 149).

---

<sup>37</sup> Nous ne possédons pas la lettre, mais le nonce répond au secrétaire d'Etat, le 4 janvier 1669 : « *...Puisqu'on me confie la nomination, il me semble ...* » : dans cette même lettre, il ajoute que « *le plus hardi des religieux est probablement mort actuellement de la peste* » ; ce doit être le P. Clichet.

Ainsi se terminèrent les désordres qui avaient troublé – pour la première et la dernière fois – l’abbaye de St Pierre de Lobbes. Le P. de la Hamaide gouverna tranquillement le monastère jusqu’à sa mort. Il était fils de Jean de la Hamaide, d’abord marchand-apothicaire à Namur, puis bourgmestre de Dinant, et d’Anne de Rouillon ; né à Namur, baptisé le 23 novembre 1631, dans la paroisse de St Aubin, il fit sa philosophie à Louvain, entra à l’abbaye de Lobbes où il étudia la théologie, fit profession le 12 mai 1652 sous l’abbé Véris, qui lui conféra les ordres mineurs le 25 du même mois, fut tonsuré le 20 septembre 1647. Le sous-diaconat lui fut conféré le 20 septembre 1652 par l’archevêque-duc de Cambrai Gaspard Nemis ; le diaconat par l’évêque de Liège – ou son suffragant – le 13 mars 1653, le sacerdoce à Namur le 11 mars 1656 par l’évêque Jean de Wachtendonck. Le 19 novembre 1682, les hérauts d’armes de Namur et de Luxembourg J. Bouhelier et E. Flacchio lui avaient sur sa demande, délivré une attestation de noblesse. Après 27 ans d’abbatiate, l’abbé de la Hamaide mourut d’une attaque d’apoplexie le 10 mai 1695. »